



L'UFAP UNSa Justice vous informe

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE

L'UFAP UNSa Justice vous informe que le Gouvernement se dirige vers une augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5%. Pour un agent en début de carrière, cela se traduit par une augmentation d'une cinquantaine d'euros par mois. Autant dire une aumône !

Cette mesure est bien au deçà des attentes légitimes des Personnels pénitentiaires et des propositions avancées par l'UFAP UNSa Justice.

Cette augmentation reste bien inférieure à celle du coût de la vie (5.2% d'inflation sur un an). Elle ne prend ni en compte les 10 années de gel de la valeur du point, ni la chute exponentielle du pouvoir d'achat !

Les détenteurs des cordons de la bourse seraient donc les seuls à ne pas se rendre compte de la détresse financière de nombreux agents pénitentiaires !

Le Gouvernement ne peut ignorer la misère sociale (surendettement, coût de l'énergie, du logement et de l'alimentation, ...) et se satisfaire de l'argument des heures supplémentaires pour mettre du beurre dans les épinards ou de recourir aux aides de l'Action Sociale du ministère pour boucler les 30 derniers jours du mois !

Le traitement indiciaire doit suivre une évolution constante tout au long de la carrière, assurant la dignité des conditions de vie des personnels pénitentiaires. Les mesurette complémentaires, à l'image de la prolongation de la GIPA en 2022, ne permettront pas de compenser la perte continue de notre pouvoir d'achat.

Les Personnels pénitentiaires veulent vivre et non survivre !

L'UFAP UNSa Justice exige une augmentation significative du point d'indice avec comme base minimale de discussion une revalorisation de 10% !

L'UFAP UNSa Justice vous tiendra informé-es des mesures qui seront définitivement adoptées.

Pantin, le 28 juin 2022
La Fédération